

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL593

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

### ARTICLE 42

Aux alinéas 20 et 26, remplacer les mots : « La communauté urbaine est associée de plein droit à »  
par les mots : « Le conseil de la communauté urbaine est consulté lors de »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.